



COMPTE-RENDU COMITE DE PILOTAGE 2012

Le comité de Pilotage s'est tenu le 25 octobre 2012, dans la salle communale de Baboeuf, à partir de 9h30.

Etaient présents :

M. Jean-Michel MACHU	Président du Comité de pilotage
M ^{elle} Pascaline LOQUET	Conservatoire des espaces naturels de Picardie
M. David FRIMIN	Conservatoire des espaces naturels de Picardie
M. Stéphane LE GROS	Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne
M. Thierry FRAYON	Entente Oise-Aisne
M ^{me} Laurence DUBROMELLE	Entente Oise-Aisne
M. Claude MOURET	Vice-président FDPPMA 60/Président AAPPMA BABOEUF
Mme Thérèse ANDRE	Maire adjointe de QUIERZY
M. Philippe BASSET	FDSEA
M. Jean-Luc AUBRY	ORP 60/association Chemin de Picardie
M. Bernard MAFILLE	Maire adjoint d'ANDELAIN
M. Jean-Pierre LIEFHOOGE	Maire adjoint de CHAUNY
M ^{elle} Solène GAILLARD	CCPN
M. Christian DELANEF	Président FDPPMA 60
M ^{me} Stéphanie GILARD	Conseil Général de l'Oise
M ^{me} Florence FOULON	SCP Hirson
M. Mathieu WILLMES	DREAL Picardie
M. Etienne LONGATTE	Syndicat des forestiers privés 02
M. Stéphane BULCOURT	Mairie de VARESNE
M ^{me} Catherine LECLERCQ	Syndicat des forestiers privés 02
M. Maurice LEBELLE	Mairie de SEMPIGNY
M. Yves JOSSART	ONEMA-SD 60
M ^{me} Annick GEOFFROY	Chambre d'agriculture de l'Aisne
M. Daniel DOLIGE	Mairie de BABOEUF

Introduction de la réunion par M. MACHU.

1^{ère} PARTIE : BILAN 2012

M. FRAYON précise que la date du prochain COPIL reste à définir. Il procède à un rappel de la démarche et des objectifs du DOCOB.

M^{me} LECLERCQ demande une évaluation du linéaire de l'Oise concerné par Natura 2000.

M. FRAYON s'engage à lui donner une réponse ultérieurement.

M^{elle} LOQUET présente le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire en 2012 en commençant par la présentation des résultats des suivis sur le Triton crêté. Elle aborde les modalités de sélection des mares et les techniques de capture des tritons. Aucun triton adulte n'a pu être capturé cette année avec les pièges bouteilles, en raison des conditions climatiques peu favorables. Des larves ont été détectées dans des mares restaurées sur le secteur d'Appilly et Marest Dampcourt. Compte tenu des conditions

climatiques, ces suivis sont insuffisants pour définir l'état de conservation de la population. Même si la vallée alluviale n'est pas le milieu privilégié pour le Triton crêté (peu de milieux favorables à sa phase terrestre), certaines mares accueillant autrefois l'espèce ne semblent plus favorables. La restauration ciblée de mare avec une gestion adaptée semble indispensable pour maintenir l'espèce. Les résultats complets de l'étude seront disponibles sur le site internet de la DREAL Picardie.

M^{me} GEOFFROY signale que les inondations sont peu favorables au développement des Tritons.

M. LEGROS précise que c'est une année atypique pour les amphibiens avec des reproductions d'individus dans des flaques normalement disparues.

M. FRIMIN confirme ces propos.

M^{me} LECLERCQ rappelle que les milieux forestiers sont très favorables au Triton crêté car ces milieux possèdent des mares peu profondes, sans poisson et donc sans prédateur, et le Triton peut s'abriter dans le milieu boisé proche.

M^{elle} LOQUET précise que la température n'est qu'une condition favorable à la capture mais non déterminante à la reproduction.

M. LEGROS précise que les oiseaux sont des prédateurs des tritons, notamment les mouettes.

M. FRIMIN préconise de surcreuser les mares pour permettre un plus long maintien en eau et de favoriser le développement de la végétation aquatique qui peut servir de caches pour limiter la prédation.

M^{elle} LOQUET poursuit son exposé des suivis scientifiques des habitats à végétation aquatique en commençant par la Pulicaire vulgaire dont elle rappelle les caractéristiques. Elle signale la baisse des effectifs sur les sites connus prospectés. La diminution des effectifs au cours des années malgré des actions spécifiques peut s'expliquer par le remblaiement et l'abandon des chemins. Quant à la végétation à Characées, elle est présente dans 8 stations alors qu'on n'en dénombrait qu'une seule en 2000. La présence des Characées est révélatrice d'une alimentation des plans d'eau concernés par une eau de nappe plutôt de bonne qualité. Concernant les voiles aquatiques et autres herbiers aquatiques, la prospection en 2012 a permis d'observer un certain nombre d'espèces autochtones mais aussi celle de l'élodée du Canada, qui semble être une espèce invasive en progression. Les résultats complets de l'étude seront disponibles sur le site internet de la DREAL Picardie.

M^{elle} LOQUET, en l'absence de question sur les végétations aquatiques, passe à la présentation des résultats du suivi scientifique du Rôle des genêts. L'année 2012 est une bonne année en moyenne vallée de l'Oise, en lien avec des conditions climatiques favorables à l'espèce. 25 à 27 mâles ont été dénombrés au cours des deux vagues de comptages. La moyenne vallée de l'Oise reste une terre d'accueil importante au niveau national pour le Rôle des genêts.

M^{elle} LOQUET poursuit son exposé sur l'animation du DOCOB avec une présentation des outils disponibles à tous les ayant-droits sur les parcelles avec les contrats, sur 5 ans. Plusieurs types de contrats existent en moyenne vallée de l'Oise : les contrats ni-agricoles ni-forestiers, les contrats forestiers et les contrats agricoles pour mener un certain nombre d'actions (restauration de mares, luttés contre les invasives, ...). N'importe quel propriétaire privé, sur la base du volontariat, peut prétendre à ces contrats.

M^{elle} LOQUET fait le bilan de l'animation 2012 des MAEt réalisées par le Conservatoire et les chambres d'agriculture de l'Oise et de l'Aisne : 14 contrats MAEt ont été déposés pour environ 477 ha de prairies. Elle précise que ce dispositif est ouvert depuis 2007. Les mesures de fauches tardives et Cuivré 2 (pas de fertilisation sur prairie) rencontrent un vif succès. Deux contrats ni-ni ont été déposés sur les végétations amphibies à Pulicaire vulgaire.

M. FRAYON fait un point d'information sur l'arrêté préfectoral de l'Aisne en date du 11 avril 2012 qui a approuvé l'additif au DOCOB.

M^{elle} LOQUET précise la nature du dispositif de la Charte. C'est une démarche avec recommandations et engagements moraux, qui à ce jour n'a pas encore de signataire. La contrepartie financière, à savoir l'exonération fiscale de la taxe foncière sur le non-bâti, est peu incitative.

M^{me} GEOFFROY souhaite savoir si un propriétaire peut signer une charte alors que son fermier bénéficie d'une MAEt. **M^{elle} LOQUET** confirme que ce cas de figure est tout à fait possible.

M. FRIMIN précise que la charte devrait alors être cosignée par le propriétaire et le fermier.

M. WILLMES précise que la Charte est bien une reconnaissance des bonnes pratiques mises en œuvre sur les parcelles.

M. FRAYON précise que l'additif peut être envoyé, sur simple demande, par mail.

M^{elle} LOQUET fait un point d'information relatif au suivi scientifique de l'Euphorbe fausse-baguette. Il s'agit d'un hybride qui a un caractère invasif particulièrement important (reproduction par graines et rhizomes) concurrençant les habitats d'intérêt communautaire sur les prairies et constituant une menace à l'activité agricole (forte teneur en latex toxique pour les bovins et équins).

En partenariat avec le Conservatoire botanique national de Bailleul, une campagne de prospection afin de définir, dans un premier temps, l'état initial et de suivre, dans un second temps, l'évolution de la propagation a eu lieu : 2.8 ha sont concernés. Des tests de lutte par décapage (sur 15, 25 et 35 cm de profondeur) ont été menés sur berges et prairies. Cette méthode de lutte n'est efficace que si les étrépages sont supérieurs à 15 cm de profondeur. Suite à une question sur l'origine de l'Euphorbe, elle indique que cette espèce proviendrait du bassin du Danube où elle n'est pas invasive et que les modalités de son introduction en vallée de l'Oise ne sont pas connues.

M. FRIMIN précise que l'enjeu n'est pas seulement environnemental mais aussi économique puisqu'il s'agit de lutter contre cette espèce qui met hors d'usage des parcelles agricoles exploitables.

M^{me} GEOFFROY souhaite savoir à quel état l'euphorbe est toxique pour les bovins. **M^{elle} LOQUET** répond qu'elle est toxique en vert et plutôt non consommée en foin.

M^{elle} LOQUET invite tous agriculteurs ayant cette invasive à le signaler.

M. FRAYON prend la parole pour présenter les actions de sensibilisation grand public menées en 2011, l'une pour des scolaires (une quarantaine) et l'autre pour des élus, sur la problématique des incidences Natura 2000.

M. WILLMES apporte des précisions sur la notice d'incidences. Des listes nationales, départementales et locales existent. La seconde liste locale est en cours d'élaboration.

M. FRAYON rappelle qu'un document sur la notice d'incidences est mis à disposition.

M^{elle} LOQUET précise que différentes lois prévalent et qu'il est judicieux de se rapprocher des services de l'Etat en amont de l'élaboration de tout projet.

M^{me} DUBROMELLE présente le bilan 2012 du plan de communication en précisant que les outils à réaliser avaient été retenus par le précédent COPIL. En 2012, la lettre d'information et la plaquette sur la démarche ont été réalisées, de même qu'un kakémono, même si celui-ci ne figurait pas dans le plan de communication. D'ici la fin 2012, des articles institutionnels à destination des mairies et la mise à jour des sites internet sont programmés.

M. FRAYON prend la parole sur les projets de travaux sur le Domaine non navigable en adéquation avec le DOCOB. Un état des lieux en 2010 en a relevé les enjeux :

- Continuité longitudinale et transversale (préserver et améliorer les zones humides ; assurer le franchissement piscicole et le transit sédimentaire) notamment sur le barrage Arkéma. Un aménagement de passe à poissons est envisagé.
- Biodiversité (améliorer les habitats aquatiques ; entretenir la ripisylve en tant que biotope)
- Sécurité des biens et des personnes
- Valoriser le fuseau de mobilité (favoriser l'expansion des crues dans les zones sans enjeux et la restauration hydromorphologique).

Afin de relever ces enjeux, un certain nombre de travaux, que M. Frayon présente de manière détaillée, sont envisageables : l'enlèvement d'embâcles préjudiciables ; l'abattage préventif ; la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ; la reconstitution d'une ripisylve de qualité ; la restauration de zones humides ; la restauration de la continuité écologique.

M^{me} LECLERCQ souhaite savoir qui gère les embâcles.

M. FRAYON précise que sur le DNN, le lit mineur appartient à l'Etat. Les terrains en rive appartiennent à des privés à qui il incombe, en principe, de gérer les embâcles qu'ils créent. La pratique est toute autre. L'Entente Oise-Aisne retire les embâcles préjudiciables. Il rappelle qu'un embâcle est naturel et que c'est un écosystème à part entière.

M. FRAYON est interpellé sur la menace des hérons, prédateurs du brochet qui se reproduit dans des zones humides. Il approuve la remarque de **M^{me} LECLERCQ** concernant le caractère vorace du héron.

M. LEGROS précise qu'une étude, menée par la Fédération de pêche, sur les cygnes est en cours.

M. FRAYON insiste sur la nécessité d'apporter une attention particulière dans les CCTP sur les opérations de remblais ou travaux afin de limiter la propagation des espèces invasives. Il précise que l'Entente mène des opérations de gestions par fauches successives pour épuiser la plante. Il informe l'assemblée de la tenue de journées de sensibilisations sur les invasives, les 20 et 30 novembre prochains.

Il approuve les propos d'un élu concernant le besoin de formation des agents des déchetteries et des particuliers sur le recyclage de ce type de végétaux.

M. FRAYON présente l'avancement des travaux de restauration des annexes hydrauliques (L'île Sainte-Hélène ; la Fosse Cochue ; la Longue Anse ; le Bois Barbet) et d'une ripisylve de qualité avec abattage, entre autres, des peupleraies.

M^{elle} LOQUET présente les travaux de gestions écologiques dans le cadre du projet Life + Rôle des genêts pour améliorer les connaissances sur le comportement du râle. En 2012, un travail a été mené sur les prairies, avec la collaboration de 12 agriculteurs. Les suivis des fauches sur 16 parcelles permettent de sensibiliser le monde agricole qui doit adapter sa vitesse de fauche. La mesure d'urgence a également été proposée à certains agriculteurs afin de protéger le Rôle des genêts avec une fauche après le 31 juillet. D'autres travaux ont été menés : 7,7 ha de boisement sont en cours de reconversion, une mare créée, 6 mares restaurées ou entretenues, 3,5 ha ont été fauchés deux fois sur l'Euphorbe fausse baguette.

2^{ème} PARTIE : PERSPECTIVES 2013

M^{elle} LOQUET présente le projet d'animation pour l'année 2013 :

- Recherche de nouveaux bénéficiaires pour montage de contrat et charte
- Animation des MAEt avec les chambres d'agriculture avec une perspective de 10 exploitants pour un potentiel de 300 ha de prairies contractualisables
- Accompagnement technique et avis technique sur certains projets
- Suivi de l'Euphorbe fausse-baguette
- Suivi des mégaphorbiaies à Guimauve officinale et Cuscute d'Europe
- Animation scolaires; sorties / et ou journée de sensibilisation / d'information
- Plaquette sur l'Euphorbe fausse-baguette, lettre d'information 2

M^{me} DUBROMELLE informe l'assemblée des outils de communication prévus pour 2013 : une lettre d'information, des articles pour les mairies, des mises à jour des sites partenaires, des animations scolaires, un dépliant sur l'euphorbe. Le marché d'animation du DOCOB arrivant à son terme en septembre 2013, un certain nombre d'actions a été reporté : dépliants sur les milieux boisés, sur les mégaphorbiaies, sur les annexes hydrauliques ; sortie nature pour les membres du COPIL ; exposition itinérante ; réunion d'information des élus.

QUESTIONS :

M. MOURET souhaite connaître l'utilité d'une mare connexion à la rivière, nouvellement créée sur Babœuf.

M^{elle} LOQUET indique qu'il s'agit d'une zone-test de reconnexion à l'Oise dont le Conservatoire est propriétaire pour faciliter la reproduction du brochet.

M. MACHU remercie les participants ainsi que le Maire de BABOEUF pour la mise à disposition de la salle de réunion et lève la séance.